

Démarche pour
résoudre un différend
Aide-mémoire



**Commission
scolaire
de Montréal**

Utilisez cet aide-mémoire pour consigner par écrit votre démarche. Au besoin, ajoutez des pages pour compléter les résumés. À chacune des étapes de la démarche, vous avez le droit d'être accompagné de la personne de votre choix. Vous pouvez aussi vous adresser à votre commissaire scolaire ou au commissaire-parent (514 596-7790), au Comité de parents (514 596-6121) ou à la ligne Info-CSDM (514 596-2736) pour obtenir du soutien ou des informations.

La confidentialité de votre démarche est assurée en tout temps.

1. COMMUNIQUEZ DIRECTEMENT AVEC LA PERSONNE CONCERNÉE

Souvent, une note à l'agenda, un courriel ou un appel téléphonique permet d'éclaircir la situation et suffit à résoudre le différend. Vous pouvez aussi solliciter une rencontre.

Nom de l'école ou du centre			
Nom de la personne contactée			
Fonction (enseignant, personnel du service de garde, professionnel ou autre)			
Date	Téléphone <input type="checkbox"/>	Autre <input type="checkbox"/> précisez :	
Heure	Courriel <input type="checkbox"/>		
Résumé de la discussion			
Solution proposée pour régler le différend			<input type="checkbox"/> Non retenue <input type="checkbox"/> sera mise en place le _____ DATE _____

2. Si la première démarche n'apporte pas de solution satisfaisante, COMMUNIQUEZ VERBALEMENT OU PAR ÉCRIT AVEC LA DIRECTION DE L'ÉCOLE, DU CENTRE OU DE L'UNITÉ ADMINISTRATIVE

Nom de l'école ou du centre			
Nom de la personne contactée			
Fonction			
Date	Téléphone <input type="checkbox"/>	Autre <input type="checkbox"/> précisez :	
Heure	Courriel <input type="checkbox"/>		
Résumé de la discussion			
Solution proposée pour régler le différend			<input type="checkbox"/> Non retenue <input type="checkbox"/> sera mise en place le _____ DATE _____

Démarche pour
résoudre un différend
Aide-mémoire

3. Si la situation problématique persiste,
**COMMUNIQUEZ VERBALEMENT OU PAR ÉCRIT AVEC
LE BUREAU DE SOUTIEN À LA GESTION DES ÉTABLISSEMENTS
OU LA DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE CONCERNÉE**

Vous devez fournir vos coordonnées et une description des faits qui justifient votre demande. Vous pouvez remettre les parties de cet aide-mémoire qui sont complétées.

J'ai contacté	Direction générale adjointe <input type="checkbox"/>	Bureau de soutien <input type="checkbox"/>
Nom de la personne contactée		
Fonction		
Date	Téléphone <input type="checkbox"/>	Autre <input type="checkbox"/> précisez :
Heure	Courriel <input type="checkbox"/>	
Résumé de la discussion		
Solution proposée pour régler le différend		<input type="checkbox"/> Non retenue <input type="checkbox"/> sera mise en place le _____ DATE _____

4. **Si aucune solution satisfaisante n'est trouvée à l'étape 3, vous serez informé par écrit des choix qui s'offrent à vous :**

- **ADRESSER VOTRE PLAINTÉ** verbalement ou par écrit au protecteur de l'élève. Ce dernier peut traiter tous les cas.

OU

- **ADRESSER UNE DEMANDE DE RÉVISION AU CONSEIL DES COMMISSAIRES.** Vous pouvez opter pour cette solution si la décision en cause touche directement l'élève (classement, refus de service, changement d'école ou de classe, etc.). Cette demande sera traitée par un comité de trois commissaires, dont un commissaire-parent.

Le Bureau de soutien à la gestion des établissements ou la Direction générale adjointe vous fournira tous les documents ou les renseignements nécessaires pour poursuivre votre démarche.

ATTENTION

Quand votre demande a été soumise à l'un ou l'autre des recours, protecteur de l'élève ou comité de révision, et que le Conseil des commissaires a rendu une décision, cette décision est finale. Il n'est plus possible d'adresser votre demande à l'autre recours.

COORDONNÉES

PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE
514 475-6768
protecteur.eleve@cscdm.qc.ca

**BUREAU DE SOUTIEN À LA
GESTION DES ÉTABLISSEMENTS**
514 596-2004, poste 3004

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
514 596-6012
secg@cscdm.qc.ca
3737, rue Sherbrooke Est, 5^e étage
Montréal (Québec) H1X 3B3
☺ Joliette

Du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

cscdm.qc.ca/differend